

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne

INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E

Session 2022

Spécialité *Urbanisme, aménagement et paysages*

Option *Paysages, espaces verts*

RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER

Techniagglo

le 16 juin 2022

Note à l'attention de Monsieur le Directeur général des services

Objet : La transition énergétique

Réf : Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)
Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

La transition énergétique (TE) implique de profonds changements en termes de modes de consommation et de production d'énergie. En effet, en 2017, les collectivités locales ont consommé 39,65 TWh, soit un coût de 57 €/habitant. La France affiche comme objectifs de diminuer les consommations d'énergie avec 20% de réduction finale en 2030 par rapport à 2012 et 50% de réduction en 2050. Cette transition énergétique se fera avec les collectivités locales qui ont pour objectif d'adapter les objectifs nationaux au contexte local. Nous verrons, dans un 1^{er} temps, les constats et enjeux de cette transition énergétique. Nous verrons dans un 2^{ème} temps les actions menées par les collectivités pour y répondre.

I – Les enjeux de la transition énergétique

1) – Un constat sur la consommation et les dépenses énergétiques

Une analyse des principaux postes de consommation montre que les dépenses les plus importantes sont celles liées aux bâtiments (80%), suivies par l'éclairage public, le carburant et l'eau et déchets. La chaleur représente environ 50% de la demande énergétique nationale. Elle est produite à près de 80% par des énergies fossiles (produits pétroliers, charbon, gaz naturel). Ces énergies sont émettrices de gaz à effet de serre (CO₂). Par ailleurs, ces énergies sont souvent importées et pèsent sur la balance commerciale de la France. En 2018, le déficit commercial s'est élevé à 59,9 milliards d'euros. La crise du Covid-19 n'a pas aidé à ralentir notre consommation. 47% de la production d'électricité est nucléaire contre 39% d'énergies renouvelables. Les installations thermiques comptent pour environ 14%. Historiquement, la France, comme de nombreux autres pays développés, a fait le choix de constituer un système électrique dit centralisé. La consommation énergétique et les émissions de CO₂ des collectivités locales sont suivies tous les 5 ans à travers une enquête. Celle-ci permet d'analyser les consommations et dépenses associées, de dresser un bilan énergétique par structure, d'apprécier l'évolution de la consommation, de contribuer à améliorer la situation.

Les collectivités sont à la fois productrices et consommatrices d'énergie. Cela concerne essentiellement 4 volets :

- L'offre avec la production d'énergie, les infrastructures et la fourniture
- La demande avec l'organisation urbaine, le bâti et les consommateurs
- la société avec les ressources, la sensibilité ou encore les acteurs
- la gouvernance notamment par le cadre réglementaire, les soutiens et l'accompagnement.

2 – Les collectivités locales élaborent une stratégie de transition énergétique

Afin de transcrire les objectifs nationaux au contexte local, ces dernières ont élaboré une stratégie climat-air-énergie. Il s'agit d'identifier le profil énergétique du territoire afin de fixer des objectifs chiffrés et d'engager les bons outils pour y parvenir. Pour cela, elles disposent d'instruments de mesures et d'évaluation permettant de planifier et programmer la stratégie. Les documents cadres (SRADDET, SCoT, PLU(i), PCAET) permettent d'y parvenir en les intégrants aux problématiques territoriales. Enfin elles portent les actions opérationnelles pour répondre aux objectifs fixés.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il leur faut un programme d'actions adapté à travers :

- Les politiques sectorielles : maîtriser la demande d'énergie, via sa politique d'habitat, de déplacement ou encore d'urbanisme. Les collectivités sont propriétaires des réseaux de distribution d'énergie de leur territoire. Elles peuvent par ailleurs produire des énergies renouvelables.
- La gestion de son patrimoine : bâtiment, véhicules, infrastructures.
- La fiscalité : taxes foncière, habitation, locale sur la consommation finale d'énergie.
- La sensibilisation des acteurs : ménages, entreprises, agriculteurs, équipes éducatives, bailleurs sociaux, promoteurs...

Financer le développement d'énergie renouvelables permet d'agir sur plusieurs points :

- Ancrer les projets énergétiques au bénéfice du territoire. Il existe des ressources qui permettent de « garder l'argent à la maison » et de créer de la valeur sur le territoire. Cela le rend plus attractif et améliore son image. L'intérêt territorial des projets s'en trouve renforcé.
- Faire participer les acteurs locaux selon les intérêts de chacun en proposant des opportunités de financement local. Des initiatives de collectivités locales ont montré qu'il était possible de consommer et produire autrement (parc photovoltaïque négocié territorialement à Narbonne ; parc éolien 100% collectif en Loire-Atlantique).

Les enjeux de la programmation pluriannuelle de l'énergie visent à réduire la consommation d'énergie, notamment fossile, à produire davantage d'énergie renouvelables et à créer une croissance économique et de l'emploi.

II – Productions d'énergies renouvelables

1 – Mise en œuvre dans les collectivités

Pour cette démarche, plusieurs étapes sont nécessaires : établir un diagnostic du territoire, intégrer les projets dans les outils de planification (PCAET et Schéma directeur des énergies qui est une démarche volontaire).

Pour le montage juridique, plusieurs options sont possibles : DSP, régie, SAS, SA, SARL, SEM...

Certains freins à cet engagement sont à anticiper (manque de connaissances, d'accompagnement, réglementation à suivre, sensibilisation de la population aux nouveaux projets).

Quatre phases sont nécessaires :

- l'émergence du projet avec les idées et les acteurs (3 à 12 mois)
- le développement avec l'étude de faisabilité, les autorisations administratives (1 à 6 ans)
- la construction (2 à 15 mois)
- l'exploitation (15 à 30 ans).

2 – Le développement d'énergies renouvelables au sein de collectivités

Les collectivités n'hésitent plus à investir pour produire, distribuer et consommer une énergie autrement. Elles intègrent différents acteurs que sont les collectivités, les entreprises, les agriculteurs, les énergéticiens, les citoyens...

Quelques exemples comme une déchetterie en biogaz réinfectés à Pavie (32) où la quasi totalité du méthane est récupéré. Bretagne et Pays de Loire ont choisi les réseaux intelligents qui rendent possibles l'autoconsommation. Enfin, Dunkerque (59) dont l'innovation « Power-to-Gas » transforme en hydrogène les énergies renouvelables (EnR) pour les stocker et les réinjecter ensuite.

L'ADEME a produit un document permettant aux collectivités le développement d'EnR.

Quant au ministère de la transition écologique, il a prévu 10 mesures en faveur des énergies dans 3 domaines.

Le premier domaine consiste à accélérer la dynamique des projets à gouvernance locale par 4 actions :

- 1000 nouveaux projets d'EnR
- Décliner la trajectoire de développement dans la prochaine PPE
- Publier un décret précisant les modalités de constitution des communautés d'EnR (CER)
- Encourager les projets à gouvernance locale dans les dispositifs nationaux

Le deuxième domaine accompagne les projets et communique :

- En augmentant de 50% le nombre de conseillers pr ces projets
- En lançant une campagne nationale de communication
- En créant un observatoire des projets d'EnR.

Le dernier domaine concerne la simplification du développement et le financement des projets :

- En levant les freins financiers
- En diminuant les coûts de raccordements électriques de petits projets
- En poursuivant les travaux sur les sujets stratégiques.

Ces indications, le contexte réglementaire et les exemples réussis de collectivités territoriales dans la TE nous permet d'envisager le développement de production d'énergie à l'échelle de Techniagglo.

Dans cette proposition, je propose de travailler en mode projet pour y parvenir en expliquant les différentes étapes que Techniagglo aurait à suivre.

1^{ère} étape : Création d'un COPIL avec le directeur des services, le président de Techniagglo, les élus des services concernés ainsi que le chef de projet et les directeurs de services utiles (urbanisme, environnement, juridique, techniques). Ce COPIL aura pour objectif de valider les propositions du comité technique, qui est le second comité composé des directeurs et chef de projet.

Le COPIL validera le planning des travaux, définira le budget prévisionnel.

2^e étape : Proposition de rénovations d'une grande partie de nos bâtiments public, de plan de déplacement plus durable et construction de centrale de méthanisation. Chaque projet fera l'objet d'un diagnostic ; cet état des lieux nous permettra de mettre en avant nos compétences et possibilités techniques internes mais aussi de prendre en compte les freins qui pourraient retarder nos projets.

3^e étape : Recherche de financement et budget.

Je propose de recruter un chargé de mission qui aura pour objectif de chercher les subventions utiles auprès des partenaires et autres collectivités, État...

Notre service finance aura pour mission de faire un tableau de nos budgets prévisionnels en dépenses.

4^e étape : Demande des autorisations administratives et consultations des textes réglementaires à la faisabilité du projet.

5^e étape : Construction et rénovation des 3 projets avec des bilans intermédiaires et étapes d'avancement.

6^e étape : Consultation et sensibilisation des citoyens.

7^e étape : Évaluation des projets lors de leur mise en œuvre avec des bilans à N + 1 et N + 5 pour le plus important.

Techniagglo s'appuiera sur les documents émis par les différents ministères, l'ADEME et devra consulter et faire du benchmarking auprès des collectivités ayant accomplies avec succès une TE locale.